



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES CACAOYÈRES DU NORD

FLO ID: 2694 • CODE BIO: HT-BIO-154

Habitation Deau, Route Grison-Garde • Plaine du Nord, Cap-Haïtien / Haïti

Tél : +50946064160/32286456 • Courriel: feccano.haiti@yahoo.fr

Termes de Référence

Audit externe de la gestion financière et comptable de la FECCANO

1. INTRODUCTION

La FECCANO est une union de coopératives, née en 2002, spécialisée dans la fourniture de services à ses coopératives et la commercialisation des fèves de cacao produites par les producteurs membres tant au niveau national qu'international. Elle compte en son sein 8 coopératives pour environ 4000 producteurs de cacao dans la région Nord d'Haïti. Pour ses opérations, elle est tenue au respect des exigences de certains organismes de certification et des normes comptables et administratives généralement reconnues.

Pour s'assurer d'une gestion saine et rigoureuse de ses opérations, elle entend recruter une firme comptable reconnue en matière d'audit capable de vérifier ses comptes et analyser la conformité de ses opérations sur trois exercices financiers.

2. OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

L'objectif de cet audit externe est de passer en revue l'efficacité des opérations et des processus comptables afin de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la fiabilité de la situation financière de l'union.

3. ETENDUE DE LA MISSION

- La vérification externe devra être menée en conformité avec les normes internationales de vérification (IFAC), et devra inclure les tests et contrôles que le vérificateur considèrera nécessaire selon les circonstances ;
- Le vérificateur doit prêter une attention particulière :
 - Aux principaux soldes comptables, notamment aux comptes clients, aux opérations avec les coopératives, aux liquidités et comptes assimilés, et aux soldes des financements ;
 - Gestion de paie, comptabilisation et contrôle ;
 - Comptabilisation des fonds reçus de bailleurs, et contrôle de leur bonne utilisation en accord avec les termes définis par les bailleurs

- *Les journaux comptables, pièces justificatives, et autre documentation ;*
 - *Les états financiers (bilan, L'état des résultats, L'état des trop-perçus, L'état de la répartition, L'état des flux de trésorerie, les Annexes).*
 - Adéquation de Inventaires et vérification physique des biens, équipements et fournitures, avec les états financiers.
 - *Contrôle budgétaire;*
 - *La gestion du logiciel Quickbooks;*
 - *Tout autre aspect jugé important capable de permettre d'avoir une idée de la fiabilité des informations.*
 - Le respect des lois locales au niveau social et fiscal notamment (éligibilité des taxes, conformité des déclarations, etc.)
 - Les procédures de passation de marché selon les normes de la FECCANO et des bailleurs de fonds participant au financement d'au moins un des projets
 - *Et de manière plus générale, l'adéquation des pratiques avec les manuels de procédure en vigueur sera contrôlée, ainsi que la qualité de ces derniers.*
 - Les diligences concernant la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme et la lutte contre la fraude et la corruption, ainsi que le respect des normes sociales et environnementales applicables localement.
 - De plus, l'auditeur évaluera le dispositif de contrôle interne de la FECCANO et ses coopératives et s'assurera notamment : (1) de la bonne exécution des processus d'acquisition et des transactions financière et (2) de la sauvegarde des actifs de l'union, et de leur utilisation aux bonnes fins d'exécution des activités de l'union.
- Le vérificateur utilisera des méthodes d'échantillonnage statistiques pour faire ses contrôles.
 - Le vérificateur doit, pour les besoins des tests, visiter un nombre représentatif de membres ou usagers.

4. RESULTAT ATTENDU

- **Rapport :** Un rapport complet d'audit financier s'étalant sur trois (3) exercices financiers (2018/2019, 2019/2020, 2020/2021) comprenant les états financiers, toute les notes accompagnantes ;
- **Opinion du vérificateur :** Le vérificateur externe doit exprimer une opinion sur les états financiers de l'union conformément aux normes internationales de vérification (IFAC).
- **Restitution :** *A la fin de la mission, le vérificateur externe organise une séance de restitution en présence des membres du Conseil d'Administration, des membres du comité de surveillance et du Directeur Général de l'Union.*

- Note aux dirigeants : Outre le rapport financier et l'opinion du vérificateur, celui-ci devra rédiger une lettre au Conseil d'Administration et à la Direction Générale de l'Union. Dans cette lettre, celui-devra :
 - *Commenter les enregistrements, systèmes et contrôles comptables qui ont été examinés pendant la vérification, en particulier les systèmes de gestion et d'enregistrement ;*
 - *Commenter les autres systèmes et processus spécifiques, comme le système de gestion et le système d'information de gestion ;*
 - *Faire des recommandations d'amélioration lorsque des faiblesses particulières ont été identifiées au niveau des systèmes et contrôles mentionnés ci-dessus ;*
 - *Commenter la structure organisationnelle de l'union, particulièrement les rôles des différents conseils et comités ;*
 - *Communiquer tout autre problème identifié pendant la vérification qui pourrait affecter de manière significative la poursuite des activités de l'union ou que le vérificateur considère comme pertinent ;*
 - *Apporter un commentaire spécifique sur la pertinence et la cohérence des politiques et procédures mises en place ;*
 - *Présenter le sommaire des inexactitudes importantes et leur impact sur les états financiers.*

5. METHODOLOGIE

Le travail devra s'effectuer à la fois sur des bases documentaires et par des visites terrain. L'audit doit se faire à travers une approche visant à évaluer les risques auxquels sont soumis l'institution.

6. TIMING

La mission devra avoir lieu au mois de septembre 2021, et être terminée un mois après la signature du contrat.

7. COMMUNICATIONS DU RAPPORT D'AUDIT

Le vérificateur externe doit faire preuve de diligence dans l'exécution de ses travaux. Il doit transmettre le draft du rapport une semaine après la mission de terrain et le rapport final, une semaine après les commentaires de la FECCANO.

8. LIEU DE LA MISSION

La mission d'audit aura lieu dans le département du nord, commune Plaine du Nord, avec des missions dans les coopératives pour l'évaluation des dispositifs de contrôle interne, notamment à Port-Margot, Petit-Bourg du Borgne, Grande rivière du nord, Baron, Plaisance et Milot, la logistique des missions dans les coopératives sera prise en charge par la FECCANO

9. Profil de la firme d'audit

En souscrivant à ces TdR, l'auditeur confirme qu'il remplit au moins l'une des conditions suivantes:

- Le cabinet est membre d'une organisation nationale d'expert-comptables, qui est, elle-même, membre de l'International Federation of Accountants (IFAC).
- Le cabinet est membre d'une organisation nationale d'expert-comptables. Bien que l'organisation ne soit pas membre de l'IFAC, l'auditeur s'engage à exécuter le présent mandat conformément aux normes de l'IFAC et à la déontologie exposée dans les présents TdR.
- Le cabinet est inscrit comme contrôleur légal des comptes au registre public d'un organe de supervision public dans un pays tiers, et ce registre applique les principes de supervision publique exposés dans la législation du pays concerné (cette option s'applique aux auditeurs et cabinets d'audit)

Compétence du Cabinet d'audit

- Avoir aux moins cinq ans d'expérience dans la réalisation de mandat d'audit en Haïti
- Avoir aux moins cinq ans d'expérience dans la réalisation de mandat d'audit des organisations non gouvernementales
- Etre légalement constitué en Haïti, et en règle avec le fisc à la date de soumission de l'offre technique.
- Avoir des experts hautement qualifiés et expérimentée en audit.
- Faire ses preuves dans la réalisation d'audit de qualité

Présentation de l'offre du consultant

- La Firme d'audit devra adresser une proposition technique contenant :
 - a) Une proposition méthodologique pour la réalisation de cette mission ;
 - b) Un détail sur le profil et les compétences du cabinet dans le domaine concerné ;
 - c) Un CV détaillé de la (ou des) personnes qui sera (seront) proposée(s) pour l'intervention ;

d) les documents légaux (Patente, quitus), preuves justifiant être membre d'une organisation nationale d'expert-comptables, qui est, elle-même, membre de l'International Federation of Accountants (IFAC)

- une offre financière pour la réalisation de la mission incluant la décomposition des honoraires et charges

10. CRITERES D'EVALUATION

- Chaque évaluateur procède à évaluation individuelle suivant la grille d'évaluation en pièce jointe
- On fait la compilation des notes suivant le tableau des notes.
- On fait la moyenne arithmétique

Note technique

Le soumissionnaire ayant la plus grande moyenne à 100 des notes techniques, la note technique des autres soumissionnaires est ainsi calculé :

Moyenne du soumissionnaire en question/moyenne du soumissionnaire qui a 100% des notes *100

On fera l'analyse financière que pour les soumissionnaires ayant une note technique égale ou supérieure à 80

Note financière

Le soumissionnaire le moins disant a 100% des notes, la note financière des autres soumissionnaires est ainsi calculé :

Offre financière le moins disant/offre financière du soumissionnaire en question *100

Evaluation pondéré

Note technique *80%

Note financière *20%

Note globale= note technique+ note financière

Critères		Point			
Expérience spécifique de la firme d'audit applicable à la mission	2 points par audit institutionnelle réalisée à concurrence de 25 points	1 à 25			
Qualifications et compétence du personnel-clé pour la mission	3 points par niveau d'étude supérieur et 2 points par mandat similaire à concurrence de 20 points	1 à 20			
Méthodologie	Clarté et exhaustivité de la méthodologie proposée par la firme d'audit	1 à 10			
Expérience Générale de la firme d'audit dans la réalisation de mission d'audit	2 points par missions d'audit	1 à 20			
Connaissance du consultant des institutions coopératives,	2 points par expérience d'audit des institutions coopératives	1 à 10			
Existence d'un calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Conforme à la méthodologie et aux TDR - Partiellement conforme à la 	1 à 5			
Comprehension du mandat	<ul style="list-style-type: none"> - Conforme aux TDR - Partiellement conforme aux TDR - Non conforme aux 	1 à 10			
total		100			

Merci d'envoyer les offres de service complètes (offre technique et financière) avant le 20 Août 2021 par mail à: feccano.haiti@yahoo.fr, avec Mention: **Audit institutionnelle de la FECCANO.**